

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de forage dirigé pour ENEDIS, situés D186 face à la station d'épuration, route de la Victoire à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise COQUART.EU - TSA 70011 - chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, à compter du lundi 21 août 2023 jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 inclus,

Objet :

**Restriction de circulation
D186, route de la Victoire**

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés D186 face à la station d'épuration, route de la Victoire à ISBERGUES, du lundi 21 août 2023 jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 inclus. La vitesse sera limitée à 30 km/h et la circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise COQUART.EU – TSA 70011 – chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **14 AOUT 2023**

Le Maire,



David THELLIER